

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 120

Le 11 octobre 2018

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Maxar Technologies Ltd. (MAXR) Plan d'arrangement

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Maxar Technologies Ltd. (NYSE et TSX : MAXR) (« Maxar » ou la « société »), un fournisseur mondial de premier rang de solutions de technologie spatiale de pointe pour les marchés commerciaux et gouvernementaux, offrant notamment des satellites, de l'imagerie planétaire ainsi que des données et des analyses géospatiales, a annoncé aujourd'hui être en voie de concrétiser sa prorogation aux États-Unis et prévoit achever le processus en janvier 2019, sous réserve de l'approbation de ses porteurs de titres.

Une assemblée extraordinaire (l'« assemblée ») des porteurs de titres de Maxar (les « porteurs de titres de Maxar ») se tiendra le 16 novembre 2018 aux fins de l'étude du plan d'arrangement proposé (l'« arrangement ») et du vote à son égard.

La prorogation aux États-Unis sera effectuée au moyen d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») réalisé en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique dans le cadre duquel la société mère de Maxar sera constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware aux États-Unis d'Amérique (la « prorogation aux États-Unis »). La dénomination sociale prévue de la nouvelle société mère est Maxar Technologies Inc. (« Maxar U.S. »). Dans le cadre de l'arrangement, Maxar U.S. fera l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Maxar (les « actions de Maxar ») en échange d'une action ordinaire de Maxar U.S. par action de Maxar.

Sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires des tribunaux et de la satisfaction de toutes les autres conditions préalables, si les porteurs de titres de Maxar votent en faveur de l'arrangement, il est prévu que l'arrangement sera réalisé autour du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation  
CDCC